

AVELYXO

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES — B2B

Création, conception, développement, refonte et prestations associées de sites internet —
exclusivement destinées aux professionnels.

Version : 11 août 2026

Document contractuel destiné à être accessible avant la commande et le paiement.

Les conditions particulières du devis ou de la commande complètent les présentes CGV et prévalent en cas de contradiction.

AVANT PUBLICATION : compléter les champs entre crochets avec l'identité juridique définitive d'Avelyxo. Une validation par un avocat reste recommandée avant mise en production, notamment si les offres, modes de vente ou pays ciblés évoluent.

1. Prestataire

Nom commercial : Avelyxo
Dénomination / entrepreneur : [À COMPLÉTER]
Statut : [À COMPLÉTER]
Adresse professionnelle : [À COMPLÉTER]
SIREN / SIRET : [À COMPLÉTER]
RNE : [À COMPLÉTER SI APPLICABLE]
TVA : [À ADAPTER]
E-mail : [À COMPLÉTER]
Site : [URL À COMPLÉTER]

2. Clientèle exclusivement professionnelle

Les prestations Avelyxo sont exclusivement proposées à des professionnels agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Elles ne sont pas proposées aux consommateurs agissant à des fins privées.

En transmettant une demande de projet et en passant commande, le Client déclare agir en qualité de professionnel. Le formulaire de commande peut demander notamment le nom de l'entreprise, l'activité, le nom du représentant, l'adresse de facturation et, lorsqu'il existe, le numéro SIREN/SIRET ou identifiant professionnel équivalent.

Toute personne agissant à titre privé est invitée à ne pas commander. Une déclaration inexacte du Client ne saurait toutefois avoir pour effet d'écarter une disposition légale impérative qui lui serait effectivement applicable.

Exception légale à connaître : certaines protections du Code de la consommation peuvent être étendues à un professionnel de cinq salariés au plus lorsque le contrat est conclu hors établissement et que son objet n'entre pas dans le champ de son activité principale. Les dispositions impératives restent applicables si les conditions légales sont réunies.

3. Objet et documents contractuels

Les CGV encadrent les prestations de conception UX/UI, maquettes, création ou refonte de sites, développement, intégrations, animations, mise en ligne, optimisation technique, SEO lorsque prévu, maintenance et prestations complémentaires expressément commandées.

Ordre de priorité : (1) devis/conditions particulières acceptés ; (2) bon de commande ou contrat spécifique ; (3) présentes CGV ; (4) échanges écrits d'exécution qui ne contredisent pas les documents précédents.

Les démonstrations, portfolios, prototypes commerciaux et échanges précontractuels illustrent le savoir-faire d'Avelyxo mais n'ajoutent une obligation au projet que s'ils sont repris dans le périmètre convenu.

4. Commande, preuve et acceptation électronique

Le contrat est conclu lorsque le Client accepte la proposition selon le parcours prévu et, lorsque requis, règle l'acompte. Les CGV doivent être accessibles avant la validation.

Case unique recommandée : « J'ai lu et j'accepte les Conditions générales de vente et de prestation de services d'Avelyxo. »

Le lien placé sur les mots « Conditions générales de vente et de prestation de services » permet d'ouvrir ou télécharger la version applicable. Le Client reste libre de consulter intégralement le document avant de cocher la case.

Avelyxo conserve autant que nécessaire la preuve de la commande : identité déclarée du Client, devis, version des CGV, date/heure de l'acceptation, confirmation, facture et paiement, conformément aux règles de protection des données et de preuve applicables.

5. Périmètre de la prestation

Seuls les éléments expressément inclus dans l'offre ou le devis sont compris. Toute page, fonctionnalité, traduction, rédaction, photographie, vidéo, illustration, développement spécifique, migration, intégration, connexion API, paramétrage, licence, maintenance ou intervention non prévue peut faire l'objet d'un supplément.

Les tarifs publics peuvent évoluer ; le prix contractuel est celui du devis ou de la commande acceptée.

6. Maquettes, retours et changements de direction

La maquette sert à définir l'orientation visuelle et fonctionnelle avant développement. Le Client doit vérifier la structure, l'identité, les contenus et les fonctionnalités représentées.

Le nombre de propositions initiales et de séries de corrections incluses doit être indiqué dans l'offre ou le devis. À défaut, seules les corrections raisonnables nécessaires à la conformité du périmètre convenu sont incluses.

Une « série de corrections » correspond à un retour consolidé transmis en une fois. Les demandes successives fragmentées peuvent être regroupées par Avelyx.

Une nouvelle direction artistique, une restructuration importante, une fonctionnalité nouvelle ou la remise en cause d'un élément déjà validé constitue une évolution du périmètre et peut être facturée séparément après information du Client.

La validation écrite d'une maquette autorise le développement sur cette base. Les changements ultérieurs ne sont pas automatiquement inclus.

7. Coopération et retards du Client

Le Client fournit dans les délais les textes, images, logos, accès, informations, choix et validations nécessaires. Il garantit disposer des droits sur les contenus fournis.

- Le Client est responsable de l'exactitude et de la licéité de ses contenus et informations métier.
- Tout retard du Client décale d'autant le calendrier lorsque ce retard affecte l'exécution.
- Avelyx peut suspendre le projet lorsqu'une information ou validation indispensable manque.
- Après 30 jours de blocage imputable au Client, Avelyx peut replanifier le projet selon ses disponibilités.
- Après 60 jours d'inactivité et une mise en demeure restée sans effet pendant un délai raisonnable, Avelyx peut résilier le projet dans les conditions légales et facturer le travail réalisé et les sommes dues.

8. Délais

Les délais courent à compter de la réception de l'acompte et des éléments indispensables. Ils sont ajustés en cas de demandes supplémentaires, retards de validation, changement de périmètre ou événement extérieur affectant raisonnablement l'exécution.

Sauf engagement exprès sur une date ferme, un calendrier prévisionnel constitue une estimation de bonne foi et dépend notamment de la coopération du Client.

9. Prix et acompte de 30 %

Les prix sont exprimés en euros, HT ou TTC selon le régime fiscal d'Avelyx indiqué sur le devis et la facture.

Sauf disposition différente du devis : 30 % du prix total sont versés à titre d'acompte au démarrage et 70 % constituent le solde selon l'échéancier convenu, notamment avant ou à la livraison/mise en ligne.

L'acompte constitue un paiement partiel du prix d'un contrat ferme. Il rémunère notamment la réservation de capacité de production et s'impute sur le prix final. Il ne constitue pas un simple droit de réserver puis d'abandonner librement le projet.

Les moyens de paiement sont ceux effectivement proposés au Client : carte, Apple Pay, virement ou autre moyen activé.

10. Annulation par le Client et rémunération du travail déjà fourni

Hors droit impératif éventuellement applicable, le Client ne peut exiger le remboursement automatique de l'acompte au seul motif qu'il change d'avis après le commencement du projet.

Si le Client demande l'arrêt du projet après son commencement, Avelyxo établit un décompte des prestations déjà réalisées, du temps de production mobilisé, des livrables produits, des coûts tiers engagés et des échéances contractuellement acquises.

Les sommes déjà versées s'imputent sur ce décompte. Si le montant dû au titre du travail et des engagements déjà exécutés est inférieur aux sommes encaissées et qu'aucune autre somme n'est légalement due, l'éventuel trop-perçu est restitué. S'il est supérieur, le solde correspondant peut être facturé.

Exemple : un Client ayant demandé plusieurs propositions et séries de modifications ne peut transformer les travaux effectivement réalisés en travail gratuit par une simple décision d'abandon. La facturation demeure toutefois limitée à ce qui est contractuellement et légalement exigible.

Cette clause ne prive jamais un Client d'un droit de rétractation ou d'un autre droit impératif qui lui serait exceptionnellement applicable, notamment dans l'hypothèse visée à l'article L. 221-3 du Code de la consommation.

11. Impayés et retard de paiement B2B

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit les pénalités prévues par l'article L. 441-10 du Code de commerce. Sauf taux différent valablement prévu, le taux correspond au taux de refinancement de la BCE applicable majoré de 10 points, sans pouvoir être inférieur au minimum légal.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit par le Client professionnel en retard ; une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification lorsque les frais exposés sont supérieurs.

Avelyxo peut suspendre la livraison, la mise en ligne, les accès ou les travaux restant à effectuer en cas d'impayé, après notification lorsque nécessaire, sans renoncer au recouvrement des sommes dues.

12. Livraison, recette et solde

La livraison peut être matérialisée par une mise en ligne, une remise de fichiers, un accès d'administration ou tout mode prévu au devis.

Le Client vérifie la conformité au périmètre convenu et signale rapidement les anomalies reproductibles. Une nouvelle fonctionnalité ou un changement d'avis n'est pas une anomalie.

Sauf accord différent, le transfert final des éléments livrables et/ou la mise en production définitive peuvent être conditionnés au paiement intégral des sommes échues.

Un délai organisationnel de 7 jours peut être proposé pour centraliser les anomalies apparentes ; il ne supprime aucun droit impératif applicable.

13. Maintenance et après-livraison

La maintenance, les sauvegardes, la surveillance, les mises à jour, l'ajout de contenu et l'assistance récurrente ne sont inclus que si l'offre ou le devis le prévoit.

Les dysfonctionnements causés par une modification du Client ou d'un tiers, un service externe, une API, un CMS, un plugin, une mise à jour tierce, un hébergeur, un domaine, des identifiants compromis ou une évolution extérieure ne sont pas automatiquement couverts par la prestation initiale.

14. Services tiers, hébergement et domaine

Les services tiers restent soumis à leurs propres conditions, disponibilités et tarifs. Avelyxo ne garantit pas l'absence d'interruption, de modification ou de suppression décidée par un fournisseur tiers.

Les renouvellements d'abonnements, domaines et licences au nom du Client restent sous sa responsabilité sauf contrat de gestion spécifique.

15. SEO, performance et résultats commerciaux

Avelyxo ne garantit aucun rang précis dans un moteur de recherche, volume de trafic, nombre de prospects, taux de conversion, chiffre d'affaires ou rentabilité. Les résultats dépendent de facteurs extérieurs : concurrence, marché, algorithmes, contenu, budget, réputation et comportement des utilisateurs.

Les scores de performance peuvent varier selon les appareils, réseaux, outils de mesure et scripts tiers.

16. Compatibilité, sécurité et sauvegardes

Avelyxo vise une compatibilité raisonnable avec les navigateurs modernes définis au projet. Les environnements obsolètes ne sont couverts que s'ils sont expressément prévus.

Aucun système ne peut être garanti totalement invulnérable. Avelyxo met en œuvre les mesures relevant du périmètre commandé sans garantir l'absence absolue de faille, attaque ou panne.

Après transfert de l'administration, le Client gère ses accès, sauvegardes et mises à jour sauf maintenance souscrite.

17. Propriété intellectuelle

Chaque partie conserve ses éléments préexistants, marques, contenus, méthodes, savoir-faire, outils, bibliothèques et composants génériques.

Le Client autorise Avelyxo à utiliser ses contenus pendant le projet pour exécuter la commande et garantit disposer des droits nécessaires.

Les droits sur les créations originales spécifiquement réalisées par Avelyxo ne sont transférés que dans les conditions prévues par le devis ou un acte de cession suffisamment précis. Les composants tiers restent soumis à leurs licences.

Sauf stipulation plus précise, l'autorisation d'exploitation des livrables finaux spécifiques au Client ne prend effet qu'après paiement intégral des sommes dues. Les brouillons, pistes non retenues, outils internes et composants réutilisables ne sont pas cédés automatiquement.

18. Portfolio et confidentialité

Sauf accord de confidentialité ou opposition écrite légitime, Avelyxo peut présenter le nom commercial du Client et des captures publiques du projet livré comme référence professionnelle. Un lancement confidentiel peut faire l'objet d'un embargo écrit.

Chaque partie protège les informations identifiées comme confidentielles ou manifestement confidentielles, sauf nécessité d'exécution ou obligation légale.

19. Données personnelles

Les données nécessaires aux demandes, devis, commandes, factures, paiements, sécurité et preuve contractuelle sont traitées conformément à la réglementation applicable. Une politique de confidentialité distincte doit être publiée sur le site.

Lorsque Avelyxo traite des données pour le compte du Client, les rôles et obligations RGPD sont définis lorsque nécessaire dans le devis ou un accord adapté. Le Client reste responsable des traitements qu'il décide de mettre

en œuvre sur son propre site.

20. Responsabilité

Avelyxo répond des dommages directs démontrés résultant d'un manquement contractuel qui lui est imputable.

Avelyxo n'est pas responsable des conséquences provenant notamment d'un contenu illicite ou erroné fourni par le Client, d'une modification par un tiers, d'un service externe, d'une mauvaise utilisation, d'un accès compromis ou d'un événement qui ne lui est pas imputable.

Dans les limites autorisées par la loi et sauf dol, faute lourde, dommage corporel ou autre hypothèse excluant une limitation, la responsabilité contractuelle globale d'Avelyxo au titre du projet concerné est limitée au montant HT effectivement payé à Avelyxo pour la prestation directement à l'origine du dommage. Toute limitation interdite par une disposition impérative est réputée non écrite.

21. Force majeure

Aucune partie ne répond d'un manquement causé par un événement répondant aux critères légaux de la force majeure. L'exécution est suspendue pendant l'empêchement et les parties se rapprochent si celui-ci se prolonge durablement.

22. Résiliation pour manquement

En cas de manquement suffisamment grave, la partie non défaillante peut mettre l'autre en demeure d'y remédier dans un délai raisonnable puis exercer les recours prévus par le droit applicable, notamment suspension, exécution forcée lorsque possible, réduction du prix, résolution et/ou dommages-intérêts selon les conditions légales.

La résiliation ne remet pas en cause les sommes déjà exigibles ni la rémunération des prestations valablement exécutées avant sa prise d'effet.

23. Droit applicable et litiges

Les CGV sont régies par le droit français. Les parties recherchent d'abord une solution amiable.

Une clause attributive de juridiction n'est opposable que lorsque les conditions légales sont réunies, notamment entre personnes ayant toutes contracté en qualité de commerçant et si elle est spécifiée de façon très apparente. À défaut, les règles légales de compétence s'appliquent.

24. Version des CGV, divisibilité et non-renonciation

La version opposable est celle acceptée lors de la commande. Une modification ultérieure s'applique aux commandes futures sauf accord contraire ou obligation légale.

Si une clause est nulle ou inapplicable, les autres demeurent applicables dans la mesure permise par la loi. L'absence d'exercice immédiat d'un droit ne vaut pas renonciation définitive.

25. Texte à intégrer au formulaire et au paiement

Dans le formulaire :

« Les services Avelyxo sont exclusivement destinés aux professionnels agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. »

Juste avant le paiement — une seule case :

☐ J'ai lu et j'accepte les Conditions générales de vente et de prestation de services d'Avelyxo.

Les mots soulignés doivent être cliquables et ouvrir la version intégrale applicable. La case ne doit pas être précochée. Le paiement reste impossible tant qu'elle n'est pas cochée.

Le bouton final doit être explicite, par exemple : « Payer l'acompte de 30 % ».

26. Éléments à compléter avant publication

Champ	Action
Identité juridique / statut	À compléter
Adresse professionnelle	À compléter
SIREN / SIRET / RNE	À compléter après immatriculation
TVA	À adapter au régime réel
E-mail contractuel	À compléter
URL définitive	À compléter
Politique de confidentialité	Document séparé à publier
Mentions légales	Document séparé à publier
Devis / offres	Préciser pages, fonctionnalités, nombre de propositions et séries de corrections
Preuve d'acceptation	Conserver version CGV + horodatage + commande
Parcours B2B	Afficher clairement 'réservé aux professionnels' dans le formulaire

27. Références juridiques principales

Version structurée notamment au regard du droit français applicable au 11 août 2026 : Code civil (force obligatoire et sanctions de l'inexécution), Code de commerce (CGV et retards de paiement entre professionnels), Code de la propriété intellectuelle et, pour l'exception susceptible de concerner certains petits professionnels lors d'un contrat hors établissement, article L. 221-3 du Code de la consommation.

Références officielles à vérifier lors des mises à jour : Légifrance et [Entreprendre.Service-Public.fr](https://entreprendre.service-public.fr). Une évolution du mode de prospection, notamment signature physique chez le prospect, peut modifier les règles applicables et doit déclencher une nouvelle revue des CGV.

FIN DES CONDITIONS GÉNÉRALES — AVELYXO